



# COMPTE-RENDU DE MANDAT

## Comité Technique

### Réunion du lundi 23 juin 2014

#### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 mars 2014

La CGT fait valoir le commentaire suivant : dans ses comptes rendus, l'administration noie les interventions des différentes OS sous le même vocable de "les organisations syndicales" comme si celles-ci n'avaient pas parfois des points de vue différents ni même des sensibilités ou expressions différentes. Ainsi le dernier compte rendu a fait l'objet de corrections par les uns et les autres désireux que soit correctement reportée leur expression. La CGT n'a pas voulu y rajouter le sien mais demande que les CR retracent bien la diversité des échanges, quitte à ce que l'administration s'appuie, si besoin, sur un enregistrement des débats au CT.

Le DGS en prend bien note et s'engage à ce qu'un effort soit fait pour y satisfaire.

Le PV de la réunion du 28 mars 2014 est approuvé à l'unanimité par 9 voix.

#### 2. Politique indemnitaire :

##### a. Revalorisation du régime indemnitaire des personnels BIATSS

Cette question fait suite à l'engagement du président lors de l'action unitaire du 26 mai. En réponse, la direction propose le passage au taux 5 au 1/07/2014 pour les titulaires et au 01/01/2015 pour les contractuels.

La CGT a tout d'abord rappelé que ce point s'inscrivait dans les revendications décidées lors de l'AG du 20 mai et défendues par les syndicats CGT, FO, FSU et UNSA :

- Remplacement de tous les départs d'enseignants-chercheurs et enseignants, pas de gel de postes
- Mise à niveau du régime indemnitaire des BIATSS à hauteur du taux 6 interministériel à compter du 1er janvier 2014
- Création des postes titulaires pour tous les emplois pérennes, titularisation des contractuels sur poste pérenne.

Le président répond que la demande de la mise à niveau des primes à hauteur de celles pratiquées par les universités bordelaises est légitime mais que la situation financière ne permet d'appliquer le taux 5 au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Pour les contractuels, il doit attendre l'avis du recteur.

La CGT est alors intervenue : vous dites « Je peux pour les titulaires mais dois demander l'autorisation pour les contractuels ? »

Réponse : pour les titulaires le Président peut en arrêter la décision en argumentant que c'est « statutaire » mais pour les contractuels l'octroi des primes relève de la politique d'établissement uniquement et dans le contexte du budget doit être préalablement soumise à l'approbation du Recteur au risque sinon d'essuyer un refus.

Sur notre insistance le Président s'engage à inscrire la revalorisation des primes pour les agents contractuels dans le budget rectificatif 2014 de l'automne, en cas d'accord du Recteur.

L'ensemble des syndicats ont contesté le prétexte financier du surcoût mis en avant pour refuser l'application de la revalorisation au 1<sup>er</sup> janvier (85 K€) alors que dans cette même réunion on nous proposait d'approuver un système d'intéressement sur les contrats de recherche pouvant atteindre 15K€ pour certains (voir point 2-c).

La CGT demande à minima l'alignement sur celles de l'UB (voir [notre note d'information](#)). Elle plaide pour un rehaussement de la catégorie B (CN jusqu'au 7<sup>e</sup> échelon) comme c'est le cas à Bordeaux. Ceux-ci perçoivent un montant annuel de prime = 3304 € quand à l'UPPA il est prévu 2944 €.

Le DGS répond qu'il a été décidé d'appliquer le taux 5. Si on s'aligne sur Bordeaux on devrait diminuer les primes du groupe suivant (B catégorie > 7<sup>e</sup> échelon montant UPPA 4289 € et UB 4040 €) et ça ferait changer les règles de calcul.

Pour la CGT, il n'est pas question de prendre aux uns pour donner aux autres mais de s'aligner sur le mieux disant.

Puisqu'un vote unanime contre obligerait la direction à revenir devant le CT pour une nouvelle consultation, avant de procéder au vote et afin de rallier éventuellement l'ensemble des syndicats, la CGT indique qu'elle votera contre la proposition de la direction car elle demande l'application du taux 5 pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et un calendrier pour atteindre le niveau 6.

Vote : 7 contre (CGT et FSU) et 2 abstentions (UNSA)

La FSU propose alors adroitement de mettre au vote des élus l'application du taux 5 pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec engagement de discussion en 2015 pour atteindre le taux 6.

Vote : Pour à l'unanimité

#### **b. Mise en place d'une éventuelle possibilité de complément indemnitaire exceptionnel pour les personnels BIATSS titulaires dans le cas d'absence de personnels non remplacés**

D'entrée la CGT annonce la couleur : elle est contre car le problème est celui du remplacement des personnes absentes et de la surcharge de travail. Un tel système peut même entraîner des effets pervers du type : "t'as beaucoup de boulot car le ou la collègue est absent-e, oui mais tu as des primes en compensation". Et quel contrôle sur l'octroi des primes ?

Vote : contre à l'unanimité

#### **c. Mise en place d'un dispositif d'intéressement sur contrats et conventions de recherche en application de l'article L.952-2 du code de l'éducation**

La CGT n'y est pas favorable pour plusieurs raisons :

- c'est l'introduction d'une rémunération différenciée entre personnels de l'université, entre labos, et qui plus est différenciée non pas sur la valeur du travail fourni mais sur la valeur marchande d'un contrat de recherche.
- plafond bien trop élevé pour que ce ne soit qu'une carotte et prime cumulable avec les autres primes alors qu'avait été déterminées des règles de non-cumul en CA.
- se défend de toute attaque personnelle mais ne peut manquer de relever et de s'interroger sur le pourquoi et le montant de la prime sur contrats de recherche perçue par le DGS (et l'agent comptable)

Vote : contre unanimement

### **3. Statuts de la communauté d'universités et établissements d'Aquitaine (CUEA)**

Le point de vue de la CGT :

Au fond :

En cohérence avec sa dénonciation de la loi Fioraso comme poursuite de la loi LRU organisant la régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche via la construction de méga-établissements, en écho au tract de la CGT UPPA distribué lors du congrès et sur la liste uppa-infos, en accord avec notre prise de parole lors de ce même congrès, la Ferc-Sup CGT de l'UPPA défend une position de refus de toute forme de regroupements et lie son soutien à une proposition de moratoire à cette condamnation de la loi. En conséquence elle ne peut pas s'associer à la demande de moratoire portée par la FSU.

Sur la méthode :

La CGT est surprise que la CUEA ne passe pas en CHSCT et demande à ce que sa remarque soit inscrite au PV.

Pour le DGS, la CUEA n'entraînant pas de modification de structure et n'ayant pas d'incidence sur les personnels, le CHSCT n'a pas besoin d'être consulté

Sur les statuts :

La CGT s'interroge sur l'articulation entre le Conseil des membres et le Conseil d'administration. Le Conseil des membres semble prédominant sur le CA. Dans les statuts il apparaît d'ailleurs avant le CA alors que hiérarchiquement il devrait être après.

Pour le président Amara : le Ministère en a aussi fait la remarque. C'est volontaire car le verrouillage est plus facile au niveau du conseil des membres où une majorité des 2/3 est requise, qu'au Conseil d'administration où toute majorité nous échappera.\* Donner la main au Conseil des membres est garantir une protection aux membres.

*\* Les décisions du CA sont, pour les questions les plus importantes telles que la modification des statuts, soumises aussi à l'approbation du conseil des membres à la majorité des 2/3. Le conseil des membres est*

*composé des membres c d l'UB, l'UPPA, Bdx3, l'IEP, Bdx Sciences Agro et l'IPB avec pour chacun 1 voix. Est requis l'unanimit  des membres pour toute modification du r glement int rieur.*

*Le CA sera lui compos  de 33 membres dont 17 EC-personnels et  tudiants, 5 personnalit s qualifi es et 5 repr sentants des collectivit s territoriales et des entreprises. La repr sentation des « petits » membres (sans jeu de mots) sera faible au sein de l'instance. Par exemple on peut « normalement » supposer que l'UB fournira le gros des bataillons  lus EC...*

La CGT note qu'il n'est pas pr cis  que le pr sident du CA est  lu parmi les membres du CA. Ce qui signifie que  a peut  tre une personne ext rieure.

Le pr sident confirme.

La CGT constate que nombre d'attributions qui figurent g n ralement dans les statuts en sont absentes et renvoy es au RI (R glement int rieur) qui n'est pas encore disponible.

Le pr sident confirme que c'est d lib r  car l' laboration du RI comme le budget requiert l'unanimit  des membres et traduit la conception conf d r ale privil gi e.

CGT : le Contrat de site qui est le nerf de la guerre puisque porte et exprime le projet partag  est absent et on n'en a pas d'autre id e que la liste des comp tences mises en commun et figurant dans les statuts. Pourtant on a vu avec le courrier comminatoire de Mme Bonnafous (ex pr sidente d'universit  et actuelle directrice g n rale de la DGESIP)   l'adresse des pr sidents de Paris 7 et 8 que le Minist re entendait bien forcer la main aux universit s et imposer son point de vue.

Le pr sident pr cise que le contrat de site est lui aussi absent car on ne doit le rendre que pour mars 2015 car nous ne sommes pas dans la 1 re vague. On a commenc  les discussions ... on n'attend pas de nouveaux moyens de la part du Minist re.

Vote : 7 contre (CGT et FSU) 2 abstentions (UNSA)

#### **4. Campagne d'emplois enseignants et enseignants-chercheurs :**

##### **a. Enseignants du 2<sup>nd</sup> degr  – rentr e 2015**

Renouvellement de 6 postes vacants

Vote : Unanimit 

##### **b. Recrutement de deux enseignants-chercheurs au titre des articles 26-2 et 46-3 du d cret n 84-431 modifi  du 06 juin 1984**

Vote : Unanimit , moins 1 abstention (FSU) pour l'article 26-2

##### **c. Plan triennal emplois (pour information)**

Soumis   confidentialit  tant que le CA n'aura pas vot .

#### **5. Am nagement dans l'organisation des services :**

##### **a. Int gration des biblioth ques de l'UFR Droit Economie Gestion au service commun de documentation de l'universit  : convention d'int gration**

Une nouvelle fois, la direction ne pr voit pas la consultation du CHSCT sur un projet qui aura des incidences sur les conditions de travail comme l'ont d montr  nos coll gues de la FSU. Dans ces conditions la CGT a d cid  de ne pas participer au vote.

Vote : Abstention   l'unanimit  (FSU et UNSA)

##### **b. Cr ation d'un emploi et modification de la r partition des emplois administratifs entre l'UFR sciences et techniques de la c te basque et l'ISA-BTP**

Dans l'attente de la s paration officielle (d cision minist rielle) entre l'IsaBTP et l'UFR ST de la c te basque le CA a donn  le statut de composante   l'IsaBTP. Le personnel autrefois commun a  t  r parti ainsi : 1 temps complet scolarit    l'IsaBTP, 1 mi-temps gestion et 1 mi-temps gestion des vacataires, des enseignements et d placements. Cot  UFR pareil.

On a donc deux temps pleins partag s entre les 2 structures voisines certes mais autonomes l'une de l'autre. Il s'agit donc de regrouper les mi-temps en temps plein et d'affecter un nouveau poste   l'Ufr. Ce qui revient   d geler un poste BIATSS.

Vote : Pour   l'unanimit 

##### **c. Cr ation d'une antenne de la DRI sur la c te basque**

Depuis plusieurs années se pose la question d'un relais de la DRI sur les campus de la côte basque pour gérer les relations internationales les nombreux accords qui y sont mis en place. De même, les mobilités étudiantes dans le cadre de programmes d'échanges y sont très nombreuses.

La personne, agent contractuel, qui avait été recrutée pour assurer la gestion administrative et financière du PHC (Programme Hubert Curien) VOLUBILIS, de coopération scientifique avec le Maroc et financé par l'ambassade de France au Maroc, souhaite, pour des raisons personnelles, exercer ses fonctions sur la côte basque.

Cette personne est prise en charge à 75 % par le PHC TOUBKAL (temps de travail et financement) et 25 % par l'établissement (DRI). Ce quart de service DRI pourrait ainsi constituer l'antenne de la DRI sur la côte basque.

Vote : Pour à l'unanimité

## **6. Mouvement interne des personnels BIATSS**

Suite à la première phase, il y a 16 postes vacants et 35 susceptibles de le devenir ([voir liste complète](#))

Le DGS a fait part de la difficulté de ressources en catégorie A où existent de nombreuses vacances de postes.

Vote : Pour à l'unanimité

## **7. Présentation du bilan social**

La DRH a présenté la synthèse du bilan social pour l'année 2013.

La CGT y reviendra prochainement

## **8. Point d'information sur les élections professionnelles du 04 décembre 2014**

Comme nous l'avons déjà indiqué dans le [premier numéro de notre journal](#), la DRH nous informe du caractère particulier des élections du 4/12/2014 qui concerneront l'ensemble de la fonction publique pour différents scrutins touchant l'ensemble du personnel :

- NIVEAU NATIONAL
  - Comité technique de l'enseignement supérieur et de la recherche
  - Comité technique universitaire
- NIVEAU NATIONAL ET ACADEMIQUE
  - Commission administrative paritaire nationale
  - Commission administrative paritaire académique
- NIVEAU ETABLISSEMENT
  - Comité technique de proximité
  - Commission paritaire d'établissement
  - Commission consultative paritaire des agents non titulaires

Nous y reviendrons prochainement

## **9. Action sociale : avenant à la convention avec le CROUS relatif à la restauration des personnels**

Il s'agit d'augmenter la prise en charge de l'UPPA pour maintenir les prix payés par les agents après l'augmentation des tarifs du CROUS au 1<sup>er</sup> août 2014.

Vote : Pour à l'unanimité

## **10. Questions diverses.**

### **Enseignants contractuels en CDD**

La CGT a demandé que l'ancienneté déjà acquise au sein de l'UPPA sous d'autres contrats soit prise en compte pour le calcul du délai de carence de l'octroi de leur prime.

En effet, des agents ATER se sont vus proposer un contrat CDD sans règlement de la prime la première année au prétexte qu'il n'avait pas encore 1 an d'ancienneté !!

Le DGS avait l'air favorable à la demande, nous attendons confirmation.